

GROUPE	28	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Insecticide ACELEPRYN^{MC}

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

À utiliser sur les gazons pour la suppression du charançon du pâturin annuel, légionnaire d'automne, calandre du pâturin, ver-gris noir, scarabée noir du gazon, punaise des céréales (répression), larve du hanneton européen, larve de la tipule des prairies, larve du scarabée japonais, larve du hanneton commun, et la pyrale des prés. Pour l'utilisation sur les plantes ornementales en serres et à l'extérieur pour la suppression des larves du scarabée japonais.

POUR UTILISATION EXCLUSIVE PAR DES APPLICATEURS COMMERCIAUX

GARANTIE :

Chlorantraniliprole 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % comme agent de préservation ou 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 % plus 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,033 % comme agent de préservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

No D'HOMOLOGATION : **28980**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone: 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. « CE PRODUIT RENFERME UN DISTILLAT DE PÉTROLE ». Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge

propre.

- Ne pas entrer ou laisser entrer les travailleurs dans la gazonnière pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures suivant l'application.
- Ne pas pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la Chlorantraniliprole ne soit pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.

NE PAS appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins. **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.
S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide ACELEPRYN^{MC} est une préparation liquide à être mélangé à l'eau et appliqué au gazon pour la suppression du charançon du pâturin annuel, légionnaire d'automne, calandre du pâturin, ver-gris noir, scarabée noir du gazon, punaise des céréales (répression), larve du hanneton européen, larve de la tipule des prairies, larve du scarabée japonais, larve du hanneton commun, et la pyrale des prés. L'insecticide ACELEPRYN peut être appliqué sur le gazon à des endroits comme les gazonnières, les terrains de golf, les parcs et les aires de loisirs, les pelouses privées ou résidentielles, les pelouses industrielles et commerciales, les aéroports et les cimetières.

L'insecticide ACELEPRYN peut être utilisé sur les plantes ornementales en serres et à l'extérieur pour la suppression des larves du scarabée japonais.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MODE D'EMPLOI

PÉRIODE D'APPLICATION (Gazon)

Charançon du pâturin annuel : Pour prévenir le dommage par les larves tard en mai et en juin, l'insecticide ACELEPRYN devrait être appliqué lorsque l'on note, tard en avril ou tôt en mai, la présence de charançons du pâturin annuel adultes ayant hiverné. Une application d'insecticide ACELEPRYN à ce moment-là offrira aussi une suppression des larves du hanneton européen et des larves du scarabée japonais. Les taux plus élevés suivants peuvent être requis lors des applications effectuées après la mi-mai.

Calandre du pâturin : Appliquer l'insecticide ACELEPRYN dès l'apparition des calandres adultes, ayant hiverné, au printemps. Ces insectes apparaissent généralement à la fin d'avril ou début de mai dans les régions où poussent des gazons de saison fraîche.

Ver-gris noirs, pyrale des prés et légionnaire d'automne : L'insecticide ACELEPRYN offrira une suppression de ces ravageurs dans les gazons. Pour obtenir une suppression optimale, attendre 24 heures après l'application avant d'arroser (d'irriguer) ou de tondre. Durant les périodes de fortes pressions des parasites, si le gazon traité est maintenu à une longueur de plus d'un pouce, il convient d'utiliser les taux plus élevés énumérés dans le tableau ci-dessous.

Punaise des céréales : Pour la répression de la punaise des céréales, appliquer l'insecticide ACELEPRYN avant l'éclosion des œufs

Larve de la tipule des prairies : Appliquer l'insecticide ACELEPRYN entre septembre et novembre pour supprimer les larves de la tipule des prairies dans les gazons. Le taux le plus élevé prescrit peut être requis pour supprimer les larves lorsque le traitement est effectué à la fin de l'automne.

Scarabée noir du gazon, larve du hanneton européen, larve du scarabée japonais et larve du hanneton commun : Appliquer l'insecticide ACELEPRYN à partir du début d'avril jusqu'au début de septembre pour une suppression préventive et une suppression curative des larves du scarabée noir du gazon, des larves du hanneton européen, des larves du scarabée japonais et des larves du hanneton commun. Pour décider de la pertinence d'un traitement, s'appuyer sur le suivi du site au fil des ans, les dossiers ou les expériences des années passées, les résultats d'activités de piégeage d'adultes au cours de la saison ou d'autres méthodes. Le taux le plus élevé prescrit pour la suppression de ces ravageurs peut être requise pour les traitements en début de saison si une activité résiduelle de longue durée est nécessaire (avril et mai) ou à la fin d'août ou au début de septembre, lorsque les larves moins vulnérables sont présentes au moment du traitement. Irriguer le gazon immédiatement après l'application s'il n'y a pas de précipitations pour déplacer le produit dans le sol.

Éviter de traiter lorsque le sol est saturé d'eau, car une telle condition empêchera la distribution adéquate de la matière active en profondeur dans le sol. On obtiendra des résultats optimaux si le gazon est irrigué immédiatement après l'application.

GAZON

Volume de pulvérisation pour le gazon : Appliquer par la méthode terrestre un volume minimum de bouillie de 200 à 1600 L/ha (2 à 16 L/100 m²) par voie terrestre.

SITE	RAVAGEUR	TAUX d'insecticide ACELEPRYN par hectare	TAUX d'insecticide ACELEPRYN par 100 m ²	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
GAZON	Larves du hanneton européen, Larves du scarabée japonais, Larves du scarabée noir du gazon, Larves du hanneton commun	560 à 880 mL	5,6 à 8,8 mL	Une couverture complète est importante pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire d'automne, Ver-gris noirs, Pyrale des prés	145 à 290 mL	1,45 à 2,9 mL	
	Calandre du pâturin, Punaise des céréales (répression), Larves de la tipule des prairies	580 à 1125 mL	5,8 à 11,25 mL	
	Charançon du pâturin annuel	880 à 1125 mL	8,8 à 11,25 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Gazon

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser le taux supérieur.
- Ne pas dépasser un total de 1 125 mL d'insecticide ACELEPRYN par hectare par saison.
- Attendre au moins 7 jours avant de traiter de nouveau.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Avant d'appliquer l'insecticide ACELEPRYN, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide ACELEPRYN directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air.

Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.

Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

Pulvérisateur de champ : NE PAS pulvériser pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être 60 cm ou moins au dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons : Les modes d'application ou l'équipement suivants **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, sous le vent, des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'Application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de:	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur de champ	Gazon	1	1	1	0

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins du ou des usages décrits ci-dessous.

PLANTES ORNEMENTALES (de serre et d'extérieur)	
APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP	
INSECTE	Larves du scarabée japonais
TAUX DE PRODUIT	0,56 à 0,88 L/ha ou 5,6 à 8,8 mL/100 m ² Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne pénétration du milieu de croissance ou du sol.
MÉTHODE D'APPLICATION	Bassinage du milieu ou du sol
INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENTS	7 à 14 jours
NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR CYCLE DE PRODUCTION	1 traitement par cycle de production au taux élevé ou 2 traitements par cycle de production au taux faible
DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT	Ne pas dépasser 1,125 L de produit à l'hectare par année (225 g de m.a./ha/an). La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'une réaction phytotoxique n'a lieu.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide ACELEPRYN du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ACELEPRYN et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ACELEPRYN ou les insecticides du même groupe

28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

ACELEPRYN^{MC} est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.